

ARRETE N° 0017 /MINFOF DU 17 FEV 2022
portant nomination de responsables dans les services déconcentrés du Ministère
des Forêts et de la Faune.-

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n°2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret n°2005/495 du 31 Décembre 2005 ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont, pour compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après, dans les services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune :

I- DELEGATION REGIONALE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE
DE L'EXTREME-NORD

Délégué Régional : Monsieur **NYEMEG Jean**, Ingénieur des Eaux et Forêts, Matricule : **691 170-F**, précédemment Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Nyong et So'o, en remplacement de Monsieur NDJIGBA Jean David, muté.



**II - DELEGATION REGIONALE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE
DU NORD**

Délégué Régional : Monsieur **SALEH Adam**, Ingénieur des Eaux et Forêts, Matricule : **555 787-G**, précédemment Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Nord-Ouest, en remplacement de Monsieur KINGUE NJOH Hermann, appelé à d'autres fonctions.

**II- DELEGATION REGIONALE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE
DU NORD-OUEST**

Délégué Régional : Monsieur **TAMAFO NGUELA Nicolas**, Ingénieur des Eaux et Forêts, Matricule : **555 778-F**, précédemment Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Nord-Ouest, en remplacement de Monsieur SALEH Adam, muté.

**III- DELEGATION REGIONALE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE
DE L'OUEST**

Délégué Régional : Monsieur **NDJIGBA Jean David**, Ingénieur des Eaux et Forêts, (Mle 555 830 -S), précédemment Délégué Régional des Forêts et de la Faune de l'Extrême Nord, en remplacement de Monsieur TAMAFO NGUELA Nicolas, muté.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 17 FEB 2022



LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE,



Jules Doret NDONGO